

La présente modification vise à modifier le défi EN578-DB1701 (Protection des soldats canadiens avec une armure résistante balistique plus légère et plus durable), et pour répondre aux questions des fournisseurs.

À la page 2 de la demande de propositions :

**SUPPRIMER:**

La plaque de base (module 1) doit être une plaque entièrement faite de matériau composite (c.-à-d. non en céramique) procurant le niveau de protection spécifié contre les balles de carabine.

**INSÉRER:**

La plaque de base (module 1) doit fournir le niveau de protection spécifié contre les balles de fusil.

Questions et réponses :

**Question 1 :**

Quelle est la date limite pour présenter une proposition? Nous avons 40 jours, ou bien jusqu'au 29 mars? Y a-t-il un avantage à présenter une proposition avant la date limite?

**Réponse 1 :**

La date de clôture de l'appel de propositions des défis EN578-DB1700/A est fixée au 29 mars 2018. Cependant, chaque défi individuel aura également sa propre date de clôture. Pour chaque défi, les propositions doivent être présentées à la date et à l'heure de clôture indiquées dans la page d'avis d'appel d'offres correspondante sur le site Achatsetventes.gc.ca. Pour plus d'information sur la présentation d'une proposition, veuillez consulter la partie 3, Instructions pour la préparation des propositions, du document d'invitation à soumissionner de l'appel de propositions (AP) des défis. Veuillez noter également que d'autres défis sont susceptibles d'être publiés à une date ultérieure dans le cadre de l'appel de propositions des défis. Toutefois, comme précédemment mentionné, chaque défi aura ses propres date et heure de clôture du dépôt de propositions.

Il n'y a aucun avantage à présenter une proposition avant la clôture du défi, étant donné que le processus d'évaluation ne débutera pas avant.

**Question 2 :**

Étant donné qu'il s'agit d'un défi totalement inédit, accepterez-vous des éléments expérimentaux?

**Réponse 2 :**

Dans le cadre de l'appel de propositions des défis, toute proposition conforme aux NMT 7 à 9 dans l'environnement précommercial sera acceptée. Veuillez consulter le site Web du PICC pour prendre connaissance de la définition des termes « NMT » et « précommercial ».

**Question 3 :**

Accepteriez-vous de reporter la date de clôture ultérieurement, étant donné qu'il vient seulement d'être précisé que les défis nécessitent des innovations à un NMT d'au moins 7 et que celles-ci devront être mises au point d'ici la date d'échéance?

**Réponse 3 :**

L'appel de propositions des défis a pour objectif de solliciter des propositions auprès de soumissionnaires présentant des innovations conformes à la portée du défi et d'un NMT 7 à 9 au moment de la soumission. L'exigence concernant les innovations à un NMT 7 à 9 a été énoncée précédemment dans les AP du PICC et n'est pas une nouveauté.

**Question 4 :**

Merci de clarifier le point suivant : faut-il mettre au point un système de fixation à adapter au gilet actuel du soldat pouvant accueillir plusieurs plaques, mais n'interférant pas avec des accessoires supplémentaires?

**Réponse 4 :**

Ce défi consiste à solliciter des propositions pour des composants de plaques modulaires avec des niveaux de protection plus élevés (faible, moyen, élevé). Les plaques sont modulaires afin de pouvoir être utilisées aux fins de protection pour différents niveaux de menace. Par conséquent, nous ne recherchons pas forcément de système de fixation. Toutefois, nous étudierons toutes les solutions conformes à la portée du défi. Par exemple, si la solution proposée est une plaque se fixant à l'armure existante, nous la prendrons en compte.

**Question 5 :**

Pourquoi n'est-il pas possible d'utiliser la céramique pour la plaque de base (module 1)?

**Réponse 5 :**

Toutes les solutions incluant une plaque en céramique seront étudiées dans la mesure où elles respectent les exigences du défi en termes de taille, de poids et de densité de surface. Le défi EN578-DB1701 est modifié afin de supprimer l'exigence imposant une plaque de base n'étant pas en céramique (module 1).

**Question 6 :**

Est-il possible de faire une proposition pour un seul module ou la proposition doit-elle obligatoirement porter sur les trois modules?

**Réponse 6 :**

Dans le cadre de ce défi, nous demandons des propositions qui comprennent les trois modules.

**Question 7 :**

Y a-t-il des contraintes d'épaisseur pour les plaques?

**Réponse 7 :**

Veillez vous reporter au document d'invitation à soumissionner au défi pour en savoir plus sur l'épaisseur des plaques.

**Question 8 :**

Il existe déjà des produits qu'il est possible d'acquérir par les canaux normaux. Dans le cas présent, en quoi s'agit-il d'un défi?

**Réponse 8 :**

Dans le cadre de l'appel de propositions des défis, toute proposition conforme aux NMT 7 à 9 dans l'environnement précommercial sera acceptée. Veuillez consulter le site Web du PICC pour prendre connaissance de la définition des termes « NMT » et « précommercial ».

**Question 9 :**

Pouvons-nous communiquer avec des scientifiques de DRDC Valcartier pour discuter de notre projet potentiel?

**Réponse 9 :**

Non, le but de la téléconférence aujourd'hui est de répondre à toutes questions concernant ce défi. Pour vérifier leur admissibilité, les soumissionnaires devraient utiliser le formulaire de demande de proposition afin de démontrer comment ils rencontrent les critères des défis. Toutes les questions doivent être adressées à l'autorité contractante à l'adresse suivante:  
[SSGP.SCPD@pwgsc.gc.ca](mailto:SSGP.SCPD@pwgsc.gc.ca).

**Question 10 :**

Combien de temps devons-nous attendre pour avoir des nouvelles de notre soumission? Et quelles sont les étapes par la suite?

**Réponse 10 :**

Le temps de réponse est estimé à environ 6 semaines. En ce qui a trait aux étapes suivantes, veuillez, vous référer au document de sollicitation de l'appel de propositions des défis.

**Question 11 :**

Si je connais personnellement un scientifique de DRDC et que je discute de ce projet avec lui avant de soumettre, est-ce "légal »?

**Réponse 11 :**

L'appel de proposition de défis étant un processus d'approvisionnement qui se doit d'être juste et équitable pour tous. Toutes les questions doivent être adressées à l'autorité contractante à l'adresse suivante: [SSGP.SCPD@pwgsc.gc.ca](mailto:SSGP.SCPD@pwgsc.gc.ca).